



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 13/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20 MARS 2012

Affiché le : 23 MARS 2012

L'An deux mille douze, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 8 mars 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire de séance : Mme Mélanie DURAND à été élue à l'unanimité

OBJET : Acquisition foncière

Dans le cadre de l'acquisition amiable des parcelles ZB 405 et 406 de 4 764 m² au total, pour l'implantation future d'un établissement public, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'après avis du Service France Domaine, le prix négocié avec les propriétaires Madame MEDARD, Mère, Madame DUPUY, née MEDARD et Monsieur MEDARD, fils, a été convenu à hauteur de 70 € nets/m² hors frais notariés.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les actes destinés à permettre l'acquisition des parcelles ZB 405 et 406 pour le montant négocié.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (3 abstentions) :

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes destinés à permettre l'acquisition des parcelles ZB 405 et 406 pour le montant négocié.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 mars 2012

Le Maire, Lysiane MAUREL

